Parc national des Ecrins

Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : **autorisation@ecrins-parcnational.fr**

Demandeur (société hélicoptère)	SAF Huez, M. Gilles SARRET	04.76.80.65.49 / 06.08.30.38.90
Aéronef (type couleur immatriculation)	b3 noir rouge blanc	
Bénéficiaire (nom + téléphone)	ref muzelle,ent pacccard, eleveur la vet	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
02/06/17	venosc	ref muzelle	1			denrées alimentaire
02/06/17	valsenestre ou venosc	GR 54 col de la muzelle		3		2 rotations minipelle+1fuel
02/06/17	gragnolet	cabane de la vet	1			rotation berger

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

☐ Compte rendu obligatoire par émail (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation ☒ accordée ☐ refusée

N° 204 / 2017

à Gap, le 24/05/2017

Le Directeur,

Pour Le Directeur Adjoint,

Thierry DURAND

COPIE secteur Oisans/Valbonnais